



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 01 du mercredi 31 janvier 2024

à 18 h 30

Commune de BASSAC

Présents : (09) MM. ROY Nicole, CATALA Hervé, GIRAUD Jacky, DENIS Ludovic, FORT Sonia, LAVAUD Jean-Paul, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier

Absents excusés : (03) MM. AUTIN Cyril, HALOCHE Sylvie, LAVENAT Dominique

Absents : (02) MM. DUDOGNON Stéphane, MASSET Nicole

Pouvoirs : (02) MM. HALOCHE Sylvie à ROY Nicole, LAVENAT Dominique à CATALA Hervé

Monsieur GIRAUD Jacky est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/09/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

À L'ORDRE DU JOUR :

01 – Modification des statuts de Grand Cognac :

Afin d'étendre le soutien de Grand Cognac à de nouveaux clubs sportifs dans le cadre de la politique sportive, à savoir les Ailes Cognaçaises et l'Association Sport et Loisirs Golf du Cognac, il est proposé de modifier ses statuts.

Madame le Maire propose d'approuver la modification statutaire pour une application au 1^{er} avril 2024.

Décision : Favorable à l'unanimité.

02 – Délégation au Maire : admission en non-valeur de toutes les catégories de créances au plafond de 100 € par créance :

Afin de faciliter une bonne gestion administrative, il est proposé de consentir une délégation à Madame le Maire pour admettre en non-valeur les créances dont le montant est inférieur à 100 €.

Décision : Favorable à l'unanimité.

03 – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dans le cadre de la loi APER :

Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), les communes peuvent définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Madame le Maire informe que Grand Cognac a défini des grands principes de développement potentiel des énergies renouvelables sur notre territoire.

Après présentation de ces principes, le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité d'implanter du photovoltaïsme sur toiture et ombrière dans les zones Natura 2000.

Il est donc décidé de reporter ce point au vote lors d'une séance ultérieure.

04 – Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis juin 2023 les élus locaux doivent désigner un référent déontologue. Le Centre de Gestion de la Charente propose de mutualiser leur dispositif de référents déontologues à toutes les communes. Le coût du dispositif sera pris en charge par le Centre de Gestion de la Charente.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

05 – Assurance des risques statutaires du personnel : mandat au Centre de gestion de la Charente dans la perspective de souscrire un contrat groupe :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu du Centre de Gestion une proposition de négocier un contrat groupé d'assurance des risques statutaires du personnel. En 2024, le Centre de Gestion va engager le renouvellement de son contrat d'assurance du personnel par le lancement d'un marché public pour la période 2025-2028.

A l'issue de la consultation, la commune ne sera pas tenue d'y adhérer si les conditions ne conviennent pas.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

06 – Appel à candidatures De Pierres et De Vignes :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut à nouveau candidater au label De Pierres et De Vignes.

La commune doit satisfaire à 5 prérequis :

- Attester d'une population maximal de 1 200 habitants au sein du village et d'une surface plantée en vigne de 20 % minimum de la surface communale ;
- Posséder au minimum un périmètre de protection, au titre des monuments historiques, des sites ou sites patrimoniaux remarquables ;
- Compter au minima une offre touristique et une offre de restauration, de gestion publique ou privée ;
- Disposer d'un point de dégustation ou de vente de Cognac et/ou Pineau des Charentes ;
- Témoigner d'une motivation collective au projet de candidature par la production d'une délibération du Conseil Municipal.

Décision : Avis favorable à l'unanimité.

07 – Programmes de travaux et d'entretien des voiries communales avec Grand Cognac pour l'année 2024 :

Madame le Maire et Jean-Paul Lavaud informent qu'ils ont inspecté les voies communales. Il s'avère que la rue des Pommerades à Cheville et la voie communale n° 1 (celle du carrefour de la route de Bourras vers Cheville) nécessitent une réfection.

Monsieur Vergnaud souhaiterait que les fossés de la Route Départementale n° 22 direction Châteauneuf soient nettoyés.

Sébastien Robin propose de réunir la commission voirie.

Arrivée de Nicole Masset.

08 – Projets d’investissement 2024 :

- Local chasse : porte d’entrée à changer, doubler les murs. Faire chiffrer le doublage, les chasseurs feront les travaux.
- Eglise : rénovation de la façade, problème des nids et fientes de pigeons de plus en plus nombreux, végétation envahissante, chauffage gaz pouvant être dangereux, une meilleure mise en lumière serait nécessaire. Il est précisé que la DRAC pourrait peut-être faire un diagnostic. (voir annexe « Eglise Saint Etienne »).
Par ailleurs, Monsieur Catala informe le Conseil Municipal qu’une profanation a eu lieu en décembre dans l’Eglise : fracture du tabernacle et vol d’un ciboire contenant des hosties consacrées. Il indique que cet acte grave, inédit dans le diocèse ces dernières années selon Mgr Gosselin, Evêque d’Angoulême, a fait l’objet d’une plainte contre X déposée à la Gendarmerie par le curé de la paroisse, le Père Mondy. Il rappelle que cette profanation faisait suite à l’incendie volontaire quelques jours auparavant d’une nappe en tissu disposée à côté de l’autel en bois. Aussi, c’est dans ce contexte, que Monsieur Dominique Lavenat a fait établir un devis pour l’installation dans l’église d’un système de vidéosurveillance.
- Didier Vergnaud souhaiterait la mise en place d’un interrupteur dans le hall de la salle des fêtes, près de la porte d’entrée ou d’un détecteur de mouvement.

09 – Questions diverses :

- ❖ Fête du 21 juin : Ludovic Denis propose un pique-nique dans le parc ouvert à tous les habitants, l’apéritif pourrait être pris en charge par la commune. Monsieur Catala informe qu’une brocante et kermesse seront organisées les 14 et 15 juin prochain par l’association les Amis de l’Abbaye. Sonia Fort suggère d’organiser le pique-nique plutôt le 15 juin.
- ❖ Téléassistance : proposition est faite de prendre en charge une partie du coût de la téléassistance pour les habitants. Il est plutôt suggéré une prise en charge à titre exceptionnel.
- ❖ Prime pour le Pouvoir d’Achat : une prime versée en une seule fois et seulement cette année sera attribuée aux agents communaux.
- ❖ Ruines situées au coin de la rue Porte Barrière et Route Départementale 22 : le jugement sera rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers le 1^{er} février 2024.
- ❖ Repas des anciens : fixé le 16 mars 2024 et préparé par un traiteur.
- ❖ Les amis de Rimling : cette année, Bassac les recevra le week-end du 8 mai.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Nicole ROY

Jacky GIRAUD